



# Ressources boréales



Juin 2017  
Volume 6 N° 1

Bulletin d'information de la Direction générale secteur nord-est

## SOMMAIRE

Mot du directeur général.....	1
Nouvelle limite nordique des forêts attribuables.....	2
Bilan des suivis de la pêche à l'éperlan sur le Saguenay.....	3
Préparation des plans d'aménagement forestier intégré tactiques 2018-2023.....	4
Stratégie régionale de production de bois.....	5
Bilan de la chasse au cerf de Virginie.....	6
Bilan de la restauration de traverses de cours d'eau.....	7
Aménagement de frayères à doré jaune.....	8
Bilan des travaux sylvicoles commerciaux.....	9
Nouveau service de guichet unique pour les demandes fauniques.....	10
Mois de l'arbre et des forêts.....	11

## Mot du directeur général

ALAIN THIBEAULT, B.A.A.



Chers partenaires et chère clientèle,

L'équipe régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a poursuivi avec entrain et professionnalisme l'accomplissement de ses mandats. Parmi ceux-ci, mentionnons particulièrement le bilan positif de la première année d'application du **Cadre de gestion du camping sur les zecs**. De plus, les deux groupes de travail sur la forêt, créés à la suite du Sommet économique régional et que nous avons accompagnés, ont diffusé leur rapport de recommandations dans la dernière année.

Au cours des prochains mois, je vous invite à surveiller les dossiers stratégiques suivants :

- Consultation publique à l'automne 2017 sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques de 2018-2023;
- Consultation publique sur la stratégie régionale de production de bois, etc.

Le bulletin *Ressources boréales* permet de vous informer sur quelques-uns des dossiers prioritaires du Ministère au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par ses fonctions, le MFFP en région travaille à assurer la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières et fauniques. Nous comptons d'ailleurs sur votre participation et votre accompagnement pour atteindre ces objectifs essentiels de notre mission.

Bonne lecture!



DANIEL VILLEMURE, ING.F.  
Direction régionale de la gestion  
des forêts



JEAN PAQUET, ING.F.  
Direction régionale de la gestion  
des forêts

## NOUVELLE LIMITE NORDIQUE DES FORÊTS ATTRIBUABLES

Depuis le 4 octobre 2016, l'arrêté ministériel AM 2016-008 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs confirme le nouveau tracé officiel de la limite nordique. Ce tracé a été établi sur la base des recommandations du Rapport du Comité scientifique sur la limite nordique des forêts attribuables et sur les propositions apportées par les régions concernées.

La limite des forêts attribuables est un tracé qui délimite les forêts qui peuvent être aménagées de façon durable. Ce tracé est prévu par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et est communément désigné par le terme *limite nordique*. Le mandat du comité scientifique était de proposer un cadre pour la déterminer, selon les critères suivants :

- le milieu physique,
- la productivité forestière,
- les perturbations naturelles,
- la biodiversité du milieu.

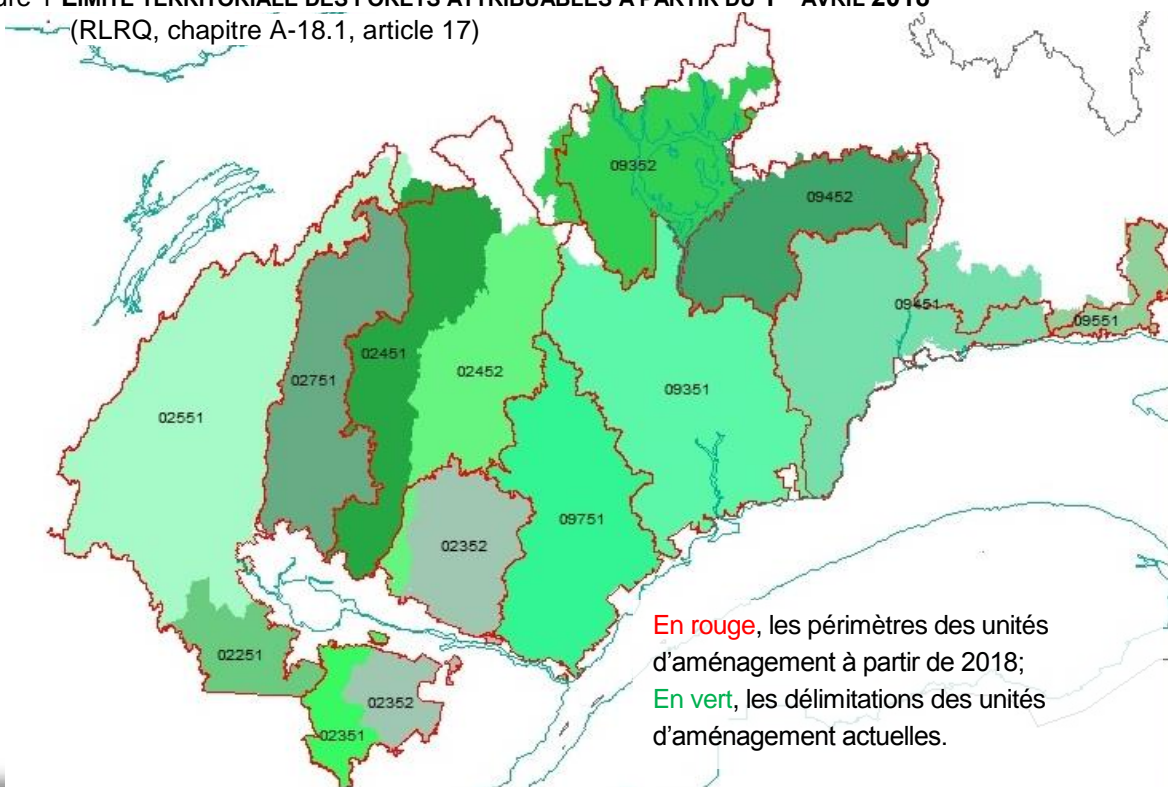
À partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, la délimitation d'unités d'aménagement change dans trois régions :

- le Saguenay–Lac-Saint-Jean,
- la Côte-Nord,
- le Nord-du-Québec.

Ce nouveau tracé apporte des modifications à la délimitation et aux superficies forestières des futures unités d'aménagement (UA) 02471 et 02571 au Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des UA 09352, 09452, 09451 et 09551 de la Côte-Nord, telles qu'elles sont illustrées dans la figure 1.

Figure 1 LIMITE TERRITORIALE DES FORÊTS ATTRIBUABLES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018

(RLRQ, chapitre A-18.1, article 17)



En rouge, les périmètres des unités d'aménagement à partir de 2018;  
En vert, les délimitations des unités d'aménagement actuelles.



AMÉLIE BÉRUBÉ  
Biologiste  
Direction régionale de la gestion de la faune

## Pêche blanche à l'éperlan arc-en-ciel

### SUIVI DE L'EXPLOITATION SUR LA BAIE DES HA! HA!

Depuis 2006, des enquêtes sont menées auprès des pêcheurs d'éperlan sur la baie des Ha! Ha! pendant la saison hivernale. Chaque année, la Direction régionale de la gestion de la faune publie un bilan d'exploitation qu'elle remet aux adeptes de pêche blanche.

Au cours de la saison hivernale 2016, une équipe de techniciens de la faune du Ministère a réalisé ce suivi essentiel à la gestion de ce poisson très prisé. En plus des résultats de pêche, certaines données biologiques sont récoltées : longueur des poissons et prélèvement d'écaillés pour la lecture d'âge.



ÉPERLANS ARC-EN-CIEL. PHOTO : MFFP

### Résultats

Les résultats indiquent que le succès est faible et que la croissance des poissons a aussi été faible au cours des dernières années. Toutefois, ces résultats n'indiquent pas nécessairement une diminution de l'abondance ou une trop forte exploitation. Différentes hypothèses peuvent expliquer les résultats, et un suivi complémentaire est nécessaire pour confirmer ou infirmer ces hypothèses.

Pour plus d'information, le bilan annuel est accessible à l'adresse suivante : <http://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/peche/bulletin-peche-eperlan-saguenay-hiver2016.pdf>



JEAN PAQUET  
Ingénieur forestier  
Direction régionale de la gestion des forêts

## Planification forestière intégrée

### PRÉPARATION DES PLANS TACTIQUES DE 2018-2023

Depuis 2014, la Direction régionale de gestion des forêts travaille de concert avec les autres directions et les unités de gestion de Chicoutimi, d'Alma, de Dolbeau-Mistassini et de Saint-Félicien afin de réaliser la planification forestière tactique pour la période 2018-2023.

#### Ce qu'est un plan tactique

Selon la loi, chaque unité d'aménagement fait l'objet d'une planification forestière afin d'organiser, dans ce territoire, la réalisation des interventions en forêt.

Cette planification s'effectue dans le cadre d'un processus évolutif de concertation régionale et locale et se concrétise, entre autres, par la préparation d'un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT). Le PAFIT contient notamment :

- les possibilités forestières assignées à chaque unité d'aménagement;
- les objectifs d'aménagement durable des forêts;
- les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte des objectifs.

Ce plan tactique est en vigueur pendant cinq années. Il est élaboré sur la base d'un aménagement écosystémique et tient compte des objectifs et des cibles d'efficacité que le Ministère s'est fixés en matière d'interventions forestières. Les PAFIT 2018-2023 devront tenir compte de plusieurs nouveaux éléments lors de leur élaboration, soit :

- La fusion des unités d'aménagement;
- La Stratégie régionale de production de bois;
- La nouvelle limite des forêts attribuables (limite nordique);
- La phase 1 du Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- La stratégie d'aménagement 2015-2020 relative à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette.

#### Consultation cet automne

Quatre PAFIT sont en préparation pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51. Ils feront l'objet de consultations publique et autochtone au cours de l'automne 2017.

Ces plans tactiques répondent aux exigences du système de gestion environnementale (SGE) et de la certification forestière en vigueur, soit la Sustainable Forestry Initiative (SFI). L'équipe régionale des PAFIT est composée de sept professionnels et de trois techniciens forestiers.





DANIEL VILLEMURE  
Ingénieur forestier  
Direction régionale de la gestion des forêts

## Maintien de la possibilité forestière

### STRATÉGIE RÉGIONALE DE PRODUCTION DE BOIS

À l'automne 2015, la Direction régionale de la gestion des forêts a amorcé l'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois pour répondre à certains objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Le comité de travail a livré une version préliminaire à la fin de l'été 2016.

Des préconsultations tenues l'automne dernier ont permis de raffiner les objectifs et les actions à mener afin d'élaborer une stratégie de production de bois qui tienne compte des réalités et du contexte socioéconomique forestier de la région.

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la stratégie régionale de production de bois est d'une importance cruciale pour le maintien des activités économiques. Elle doit prendre en compte entre autres :

- les objectifs régionaux de production de bois;
- l'écologie des sites;
- l'amélioration de la rentabilité des investissements sylvicoles;
- la production de bois sur des territoires voués à l'augmentation du rendement, tels que les sites offrant la meilleure production.

À cet effet, l'élaboration de la stratégie régionale de production de bois repose sur des choix déterminés en fonction de :

- la structure industrielle;
- les besoins en bois actuels et futurs;
- le rendement escompté des travaux d'aménagement;
- la rentabilité économique des différents types de peuplements.

La stratégie de production de bois décrira les orientations régionales en termes de production de bois, les objectifs qui en découlent, les actions prioritaires et les cibles à atteindre.

#### À surveiller

La stratégie régionale de production de bois est une composante du PAFIT qui fera l'objet d'une consultation publique et autochtone à l'automne 2017.



CLAUDE DUSSAULT  
Biologiste  
Direction régionale de la gestion de la faune

## Chasse au cerf de Virginie

### BILAN DE LA PREMIÈRE SAISON DANS LA RÉGION

Pour la première fois depuis la fin des années 70, la chasse au cerf de Virginie a été permise en 2016 au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

#### Conditions

Cette chasse, qui a duré neuf jours, s'est déroulée du 29 octobre au 6 novembre 2016.

Au cours des six premières journées, seuls l'arc et l'arbalète étaient autorisés alors que les armes à poudre noire se sont ajoutées les trois dernières journées. Pendant cette période, les chasseurs ne pouvaient abattre que les mâles avec des bois de 7 cm.

#### Résultat

La récolte la plus fructueuse, soit 22 bêtes abattues, a été celle des chasseurs qui utilisent l'arbalète. Les amateurs d'armes avec chargement par la bouche ont, pour leur part, contribué à la récolte avec 8 cerfs.



Arme utilisée	Nombre récolté
Arc	0
Arbalète	22
Armes à chargement par la bouche (poudre noire)	8
Total	30

**En somme, pour cette première année, 30 cerfs ont été récoltés.**



MARTIN GIRARD  
Ingénieur forestier  
Direction régionale de la gestion des forêts

## Restauration des traverses de cours d'eau

### BILAN DES TRAVAUX DE 2016

Pour la deuxième année, le programme d'aide financière visant les travaux de restauration des traverses de cours d'eau a été mis en œuvre. Cette aide a pour but de maintenir ou d'améliorer l'accès au territoire public pour diverses activités économiques et récréatives telles que la chasse, la pêche, la villégiature, le récréotourisme et la cueillette de produits forestiers non ligneux.

À la suite de l'annonce de ce programme, nos équipes régionales ont procédé à un appel de projets auprès de ses partenaires, dont voici les principaux résultats :

- Budget régional de 3,1 M\$;
- Plus de 200 projets présentés;
- 155 projets réalisés;
- Participation des 4 MRC dans la préparation de projets;
- Types de projet allant du ponceau de 30 cm au pont de 25 m;
- Environ 80 % des frais assumés par le Ministère.



Pont bâti par la municipalité de Ferland-Boileau.  
Photo : MFFP

Les subventions ont varié entre 650 \$ et 206 000 \$.



AMÉLIE BÉRUBÉ,  
Biologiste  
Direction régionale de la gestion de la faune

## Habitat de reproduction du doré jaune dans la réserve faunique Ashuapmushuan

### AMÉNAGEMENT DE DEUX FRAYÈRES

Au cours de l'été 2016, la Direction de la gestion de la faune a réalisé un aménagement faunique en collaboration avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la réserve faunique Ashuapmushuan et le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), dans le cadre d'un programme de financement de la Fondation de la faune.

Les travaux consistaient à augmenter la superficie et la qualité de deux frayères à doré jaune.

Un tapis de roches a été disposé de façon à créer des conditions physiques optimales pour la fraye.

Des pierres de plus grandes dimensions ont aussi été placées en quinconce sur la frayère, c'est-à-dire en damier, de manière à faire varier les vitesses de courant et à créer des abris pour les dorés.

Les travaux sur le terrain ont été effectués par deux techniciens de la faune, MM. Serge Gravel et Mathieu Roberge, un biologiste de Pekuakamilnuatsh Takuhikan et trois employés de la SÉPAQ.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter des [photos du projet sur la page Facebook](#) du Ministère.



Les techniciens de la faune, Serge Gravel et Mathieu Roberge, déplacent certaines pierres à la main afin de créer les effets de turbulence escomptés.  
Photo : MFFP





JEAN CHOUINARD  
Agent de développement et de recherche socioéconomique  
Direction régionale de la gestion des forêts

## Bilan provisoire des opérations sylvicoles 2016-2017

### TRAVAUX SYLVICOLES NON COMMERCIAUX

À la suite d'une entente de délégation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) confie à Rexforêt l'attribution des contrats d'exécution de l'ensemble des travaux sylvicoles au Québec. Ainsi, Rexforêt coordonne la réalisation des inventaires forestiers ainsi que l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux à l'aide de contrats annuels qu'elle conclut avec des entreprises sylvicoles régionales et des communautés autochtones. De leur côté, les ingénieurs forestiers du Ministère préparent les prescriptions sylvicoles autorisant les travaux.

En 2016, le montant des investissements de travaux sylvicoles non commerciaux en forêt publique est demeuré presque équivalent à celui de l'année 2015.

À l'échelle régionale, le MFFP a investi près de **50 millions de dollars** qui permettent le maintien et la création de plus de **1 200 emplois** directs, principalement pour la réalisation de travaux de :

- **préparation de terrain (23 400 ha),**
- **reboisement (40,3 M plants),**
- **entretien de plantations et de la régénération naturelle (12 800 ha).**

Rexforêt voit également à l'attribution de travaux sylvicoles sur le marché libre selon un **processus d'appel d'offres public (AOP) pour environ 10 % du budget** annuel d'exécution. Ces travaux sont répartis sur une quarantaine de contrats alloués au plus bas soumissionnaire. Rexforêt a aussi alloué

23 contrats pour l'accès aux travaux sylvicoles non commerciaux (voirie forestière) et le transport des plants destinés au reboisement.

En 2016, le MFFP a poursuivi la mise en œuvre des prescriptions de travaux sylvicoles dans des surfaces forestières ciblées pour augmenter la production ligneuse sur le territoire.

Ces plantations sont aménagées de manière à générer un rendement supérieur à celui d'une forêt laissée à elle-même. À terme, la stratégie poursuivie permettra de récolter davantage de bois sur moins de surface. Ainsi, les travaux dégageront une marge de manœuvre qui favorisera l'atteinte des objectifs du Ministère en matière de protection des territoires et de l'habitat d'espèces fauniques vulnérables telles que le caribou forestier.



AMÉLIE BÉRUBÉ  
Biologiste  
Direction régionale de la gestion de la faune

## Gestion des demandes fauniques

### UN NOUVEAU SERVICE DE GUICHET UNIQUE

En janvier 2017, la Direction régionale de la gestion de la faune (DGFa) a créé une boîte courriel destinée à devenir le point de chute de toutes les demandes de la clientèle externe quant à la gestion des ressources fauniques.

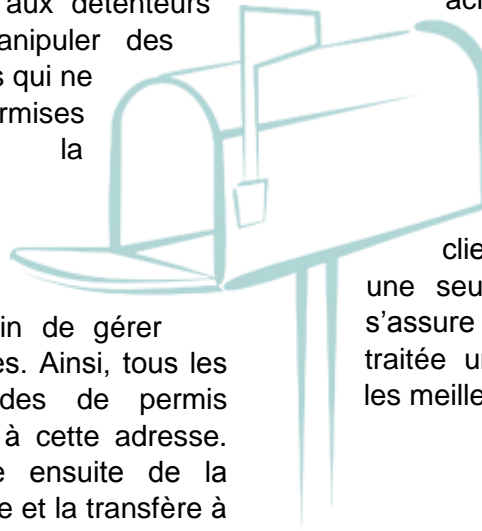
Le personnel de la DGFa délivre annuellement environ 70 permis pour des projets qui ont des objectifs à caractère scientifique, éducatif ou de gestion (SEG). Ces permis permettent aux détenteurs de capturer et de manipuler des animaux vivants, activités qui ne seraient pas permises autrement par la réglementation.

Depuis janvier 2017, une nouvelle adresse courriel a été créée afin de gérer l'ensemble des demandes. Ainsi, tous les formulaires de demandes de permis doivent être acheminés à cette adresse. Une personne s'assure ensuite de la conformité de la demande et la transfère à l'analyste concerné, parmi les six

analystes, selon le lieu ou les espèces visées.

La demande des clients est ainsi acheminée directement à la bonne personne avec laquelle ils peuvent communiquer sans délai.

Le service permet à la clientèle de ne frapper qu'à une seule porte, et le Ministère s'assure que chaque demande est traitée uniformément, et ce, dans les meilleurs délais.



**L'adresse courriel pour envoyer les demandes est le : [saguenay-lac-saint-jean.faune@mffp.gouv.qc.ca](mailto:saguenay-lac-saint-jean.faune@mffp.gouv.qc.ca)**



Catherine Thibeault, conseillère en communication  
Direction générale du secteur nord-est

## Mai, mois de l'arbre et des forêts

### Thème et activités

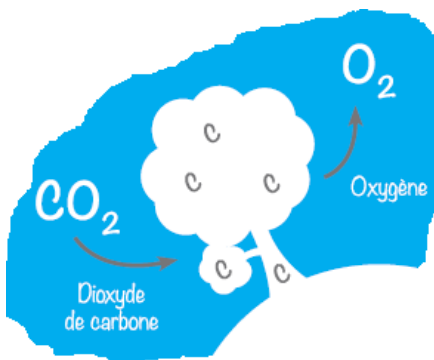
Au cours du mois de mai, la population a eu l'occasion de célébrer son attachement à la forêt par des activités organisées un peu partout au Québec dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Plus de 52 000 plants ont été distribués dans la région grâce aux 130 activités réalisées par les organismes et dans les écoles, sous la coordination de l'Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean.



En 2017, le [thème #faitdebois](#) a été repris pour favoriser les discussions sur le rôle du matériau bois et de l'aménagement forestier durable dans la lutte contre les changements climatiques grâce à l'usage des mots-clés sur les réseaux sociaux : [#materiaubois](#), [#puitsdecARBONE](#), [#changementsclimatiques](#), [#ressourcerenouvelable](#).

### Un peu de science



Lors de sa croissance, l'arbre capte du dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ) pour générer sa matière ligneuse. En retirant ce gaz à effet de serre de l'atmosphère, l'arbre agit comme un puits de carbone. À la fin de sa vie, il meurt et se décompose. Le carbone emmagasiné dans le bois est alors libéré dans l'atmosphère et le gain s'annule. Toutefois, un arbre mature transformé en matériau durable, comme une maison, un plancher ou de l'ameublement, garde emprisonné le carbone tant que le produit est utilisé.

Lorsque le bois est choisi en remplacement d'autres matériaux dont la production génère plus de carbone, les émissions issues de leur fabrication sont évitées. On trouve ici un double avantage : le carbone capté dans le bois et les émissions évitées.

---

#### COORDINATION ET ÉDITION DU BULLETIN

Catherine Thibeault, conseillère en communication, Direction générale du secteur nord-est  
418 695-8125, poste 233, [catherine.thibeault@mern-mffp.gouv.qc.ca](mailto:catherine.thibeault@mern-mffp.gouv.qc.ca)

Montage : Anabel Biron, étudiante en secrétariat, Services administratifs régionaux

---